

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille quatorze, le vingt sept novembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jacques Charron.

Etaient présents : M. Charron, M. Somon, Mme Lemarchand, Mme Leroy, Mme Danger, M. Leprince, Mme Lefebvre, M. Lecoq, Mme Bocca, Mme Théroude, M. Quartier.

Etaient absents excusés : M. Leclère (procuration à M. Charron), M. Emerald, M. Lenormand

Secrétaire de séance : M. Lecoq

Date de convocation : 17 novembre 2014

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

FINANCE - BUDGET

DECISION MODIFICATIVE

Délibération n° 2014/55 reçue en Préfecture le 1^{er} décembre 2014

Le Conseil Municipal vote les modifications suivantes concernant le budget primitif 2014 voté le 25 avril 2014

COMPTE	CHAPITRE	NATURE	SECTION	MONTANT
61522 Entretien de bâtiments	011	D	F	- 5 500 €
6534 Cot. Séc. Sociale part patronale élus	65	D	F	+ 5 500 €

GROUPEMENT DE COMMANDES

ACHAT DE PAPIER

Délibération n° 2014/56 reçue en Préfecture le 1^{er} décembre 2014

Monsieur Charron, Maire de la Commune de Vatteville-la-Rue, expose :

« En application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Communauté de communes Caux vallée de Seine a proposé d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de papier blanc respectueux de l'environnement afin de réaliser des économies d'échelle substantielles.

La constitution de ce groupement de commandes pour la période 2014-2020 oblige les communes, centre communal d'action sociale et syndicats intéressés, l'office de tourisme et la communauté de communes à délibérer sur les points suivants :

- l'autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes,
- la désignation du coordonnateur du groupement de commandes chargé :

du suivi administratif du projet,

de l'organisation de la procédure de consultation,

de l'attribution, de la signature et de la notification du marché,

et de la signature des éventuels avenants.

L'exécution des marchés relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement,

Le Maire,
J. CHARRON

- la désignation de l'organe ayant pour mission d'attribuer les marchés à l'issue de la phase de mise en concurrence. »

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,
Vu les délibérations des autres membres du groupement de commandes,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, décide :

- d'acter de la constitution d'un groupement de commandes, pour la période 2014-2020, afin de lancer des consultations pour la passation de marchés à bon de commandes d'un an, portant sur l'achat de papier blanc respectueux de l'environnement, réunissant les 35 membres suivants :

ANQUETIERVILLE
AUBERVILLE LA CAMPAGNE
BEUZEVILLE LA GRENIER
BEUZEVILLETTE
BOLBEC
CAUDEBEC EN CAUX
GRANDCAMP
GRUCHET LE VALASSE
LA MAILLERAYE SUR SEINE
LOUVETOT
MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
MELAMARE
NOINTOT
NORVILLE
RAFFETOT
ROUVILLE
SAINT ANTOINE LA FORET
SAINT EUSTACHE LA FORET
SAINT GILLES DE CRETOT
SAINT JEAN DE LA NEUVILLE
SAINT NICOLAS DE BLIQUETUIT
SAINT NICOLAS DE LA TAILLE
SAINT WANDRILLE RANCON
TANCARVILLE
TOUFFREVILLE LA CABLE
TRIQUERVILLE
TROUVILLE ALLIQUERVILLE
VATTEVILLE LA RUE
VILLEQUIER
CCAS DE BOLBEC

Le Maire, J. CHARRON

SIVOS SAINT ANTOINE
SIVOS VATTEVILLE/SAINT NICOLAS DE BLIQUETUIT
SYNDICAT MIXTE DE LA REGION CAUX SEINE
OFFICE DE TOURISME DU PAYS CAUX VALLEE DE SEINE
COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX VALLEE DE SEINE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention constitutive du groupement de commandes fixant les droits et obligations des différentes parties signataires,
- d'accepter que la communauté de communes soit le coordonnateur du groupement de commandes pour toutes les missions définies dans la convention constitutive jointe à la présente délibération,
- d'accepter que la commission d'appel d'offres de la communauté de communes attribue les marchés passés dans le cadre de ce groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté de communes ou son représentant à signer et notifier les différents marchés avec les prestataires retenus à l'issue des mises en concurrence dans la limite des enveloppes budgétaires arrêtées annuellement et transmises par les membres du groupement, au coordonnateur lors de la phase de définition des besoins,
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté de communes ou son représentant à signer et notifier les éventuels avenants,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal

PRESTATIONS FORMATION BUREAUTIQUE

Délibération n° 2014/57 reçue en Préfecture le 1^{er} décembre 2014

Monsieur Charron, Maire de la Commune de Vatteville-la-Rue, expose :

« En application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Communauté de communes Caux vallée de Seine a proposé d'adhérer à un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de formation bureautique afin de réaliser des économies d'échelle substantielles.

La constitution de ce groupement de commandes pour la période 2014-2020 oblige les communes, centres communaux d'action sociale et syndicats intéressés, l'office de tourisme et la communauté de communes à délibérer sur les points suivants :

- l'autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes,
- la désignation du coordonnateur du groupement de commandes chargé :

du suivi administratif du projet,

de l'organisation de la procédure de consultation,

de l'attribution, de la signature et de la notification du marché,

et de la signature des éventuels avenants.

L'exécution des marchés relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement,

- la désignation de l'organe ayant pour mission d'attribuer les marchés à l'issue de la phase de mise en concurrence. »

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Maire,
J. CHARRON

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,
Vu les délibérations des autres membres du groupement de commandes,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, décide :

➤ d'acter de la constitution d'un groupement de commandes, pour la période 2014-2020, afin de lancer des consultations pour la passation de marchés publics d'un an, portant sur la réalisation de prestations de formation bureautique, réunissant les 33 membres suivants :

BEUZEVILLE LA GRENIER
BEUZEVILLETTE
BOLBEC
BOLLEVILLE
CAUDEBEC EN CAUX
GRANDCAMP
GRUCHET LE VALASSE
HEURTEAUVILLE
LA FRENAYE
LA MAILLERAYE SUR SEINE
LE PARC D'ANXTOT
LINTOT
MELAMARE
NOTRE DAME DE BLIQUETUIT
NOTRE DAME DE GRAVENCHON
RAFFETOT
SAINT AUBIN DE CRETOT
SAINT EUSTACHE LA FORET
SAINT JEAN DE FOLLEVILLE
SAINT JEAN DE LA NEUVILLE
SAINT NICOLAS DE BLIQUETUIT
SAINT WANDRILLE RANCON
TANCARVILLE
TOUFFREVILLE LA CABLE
TROUVILLE ALLIQUERVILLE
VATTEVILLE LA RUE
CCAS DE BOLBEC
CCAS DE NOTRE DAME DE GRAVENCHON
SIVOS SAINT ANTOINE
SIVOS VATTEVILLE/SAINT NICOLAS DE BLIQUETUIT
SYNDICAT MIXTE DE LA REGION CAUX SEINE
OFFICE DE TOURISME DU PAYS CAUX VALLEE DE SEINE
COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX VALLEE DE SEINE

Le Maire,
J. CHARRON

- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention constitutive du groupement de commandes fixant les droits et obligations des différentes parties signataires,
- d'accepter que la communauté de communes soit le coordonnateur du groupement de commandes pour toutes les missions définies dans la convention constitutive jointe à la présente délibération,
- d'accepter que la commission d'appel d'offres de la communauté de communes attribue les marchés passés dans le cadre de ce groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté de communes ou son représentant à signer et notifier les différents marchés avec les prestataires retenus à l'issue des mises en concurrence dans la limite des enveloppes budgétaires arrêtées annuellement et transmises par les membres du groupement, au coordonnateur lors de la phase de définition des besoins,
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté de communes ou son représentant à signer et notifier les éventuels avenants,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal

URBANISME

SAFER - VIGIFONCIER

Délibération n° 2014/53 reçue en Préfecture le : 3 décembre 2014

Le Maire porte à connaissance de ses collègues le dispositif de veille et d'observatoire foncier mis en place par la SAFER au profit des communes. Le coût de l'adhésion est de 650 € HT annuel sur une durée de 5 ans par convention entre la SAFER et la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la plateforme VIGIFONCIER
- accepte la convention de partenariat entre la commune et la SAFER pour une durée de 5 ans au tarif de 650 € HT
- autorise le Maire à signer ladite convention
- inscrit la dépense au budget communal

PROXIMITE

REFERENTS QUARTIER

Le Conseil municipal accepte la proposition du Maire de mettre en place des référents de quartier afin d'être plus proche des habitants et valide le découpage communal présenté par le Maire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux CD65 : le maire fait savoir qu'il y a eu des travaux d'élagage route d'Aizier à la Vaquerie.

Dates de réunion des commissions et autres :

28 novembre 2014 à 18 h – plan communal de sauvegarde

3 décembre 2014 à 10 h – DRAC (église)

5 décembre 2014 à 9 h – commission insertion (CCAS)

6 décembre 2014 14 h – fabrication des colis de Noël pour les anciens (CCAS)

11 décembre 2014 à 18 h – commission travaux

12 décembre 2014 à 18 h – conseil municipal

19 décembre 2014 à 18 h – commission du patrimoine (Eglise)

Animation :

6 décembre 2014 – théâtre à la salle des fêtes organisé par le Foyer Rural

Le Maire, J. CHARRON

Invitation : le conseil municipal est invité à l'inauguration de l'ouverture de Carrefour contact à la Mailleraye sur Seine le mardi 2 décembre à 19h

Remerciements :

le maire donne lecture des messages de remerciements de :

- club de foot et ses bénévoles pour les dons offerts (coupes, médailles...) à l'occasion du tournoi Léo du 7 septembre dernier.
- Mme Thiriet suite au décès de son mari.

Autres sujets

M. Lecoq demande s'il y aura des sapins cette année pour les particuliers : pas de sapins cette année. Le plan de gestion est à revoir (suivi M. Somon)

M. Leprince signale qu'il y a un gros problème de stationnement et de circulation pour le car scolaire à l'angle (rond point à l'intersection de la rue des écoles et de la route de Caudebec) à voir pour l'installation d'un miroir et prise de contact avec le transporteur.

Le maire précise qu'il est prévu de revoir le plan de signalisation sur la commune.

La séance est levée à 21 h 30 minutes

CHARRON Jacques

SOMON Sylvain

LEMARCHAND Gisèle

LECLERE Vincent

LEROY Corine

DANGER Jeannine

LEPRINCE Philippe

LEFEBVRE Aurélie

LECOQ Dominique

AGNES Mireille

EMERALD Didier

BOCCA Véronique

LENORMAND Didier

THEROUDE Brigitte

QUERTIER Michel

Le Maire,
J. CHARRON